

**Rapport de la CoFin sur le Préavis 06/2016 concernant le projet d'assainissement des conduites communales et des services industriels aux chemins du Champ-aux-Lièvres, du Champ-Montaney et au bas de la route du Tirage.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 16 février 2016 à 20h15. Etaient présents :  
Messieurs Alain Vionnet Président, Christophe Bonjour, Marc Châtelain, Stéphane Jaquet,  
Bernard Ramuz, Roland Rapin, Pierre Zapf.

Ont également participé à la séance M. Alain Bovay Syndic responsable des finances et  
Monsieur Stéphane Roulet boursier communal. La COFIN leur est reconnaissante pour leur  
présence, leurs explications claires et précises, leur disponibilité.

Objet :

Les travaux à effectuer font partie du plan général d'évacuation des eaux. Aujourd'hui 80%  
du réseau des conduites de la commune a été assaini et il s'agit ici d'un des derniers secteurs  
qui doit encore l'être. Les conduites d'eau potable comportent en effet de nombreuses fuites  
dans ce secteur. Plusieurs travaux ont déjà été effectués afin de colmater les brèches, mais  
cela ne suffit plus et il est désormais nécessaire d'assainir complètement tout ce secteur.

Il restera encore ensuite le quartier de la Chiésaz où un bout de raccordement devra être  
assaini, mais le secteur qui fait l'objet de ce préavis, qui est un important secteur, reste  
prioritaire notamment car les conduites, dans leur état actuel, laissent parfois passer certains  
déchets (notamment lors de forts orages) qui se retrouvent alors dans le ruisseau de la  
Bousse.

En vue d'accéder aux conduites, toutes les démarches auprès des propriétaires ont été  
effectuées. Il est à noter à cet effet que la commune ne paie que le prix de collecteurs  
communaux et non les privés.

Cablecom, la compagnie du Gaz et Romande Energie en profitent également pour revoir les  
éléments qui les concernent et ces sociétés prennent par conséquent la partie des travaux  
correspondante à leur charge, ceci en fonction de règles précises, déjà établies.

L'adjudication n'a pas encore eu lieu, mais les prix mentionnés dans le préavis sont fonction  
des soumissions rentrées à ce jour. Le montant total des travaux est certes conséquent, mais les  
travaux sont nécessaires et il est important également de noter que nous parlons ici de coûts, soit  
de charges, dites autofinancées, c'est à dire pour lesquelles des taxes (taxe d'épuration etc.)  
sont prélevées.

Le préavis mentionne un amortissement sur 30 ans et il s'agit bien ici d'un amortissement financier étant entendu que les conduites, elles, sont prévues pour durer bien plus longtemps puisque les conduites qui vont être remplacées sont elles, vieilles de plus de 70 ans.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède et après délibérations, la COFIN, à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis N° 06-2016, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 1'775'000.- ;
- Encaisser la subvention de l'ECA ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».

Pour la Commission des Finances :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Christophe Bonjour